

AGENDA RENTREE 2024 – 2025



Ouverture et fermeture du Portail Famille pour les inscriptions au Club des Ecoliers

Période 1 *SEPTEMBRE - OCTOBRE*

Date d'ouverture le 1er juin - Date de fermeture le 15 juin

Période 2 *NOVEMBRE - DECEMBRE*

Date d'ouverture le 1er Octobre - Date de fermeture le 15 octobre

Période 3 *JANVIER - FEVRIER*

Date d'ouverture le 1er décembre - Date de fermeture le 15 décembre

Période 4 *MARS - AVRIL*

Date d'ouverture le 1er février - Date de fermeture le 15 février

Période 5 *MAI - JUIN - JUILLET*

Date d'ouverture le 1er avril - Date de fermeture le 15 avril

Précisions :

>> **Pénalité de retard**

Dans le cas où vous n'auriez pas effectué votre réservation à temps une pénalité de retard est appliquée à hauteur de la valeur d'une soirée.

>> **Annulation et remboursement**

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant l'accueil de l'enfant ne donne lieu à aucun remboursement.

Toute annulation entre 31 jours et 10 jours avant l'accueil de l'enfant permet un avoir ou un remboursement partiel avec une retenue forfaitaire.

Toute annulation anticipée de + de un mois avant la date de l'accueil de l'enfant permet un avoir ou un remboursement total.

Toute absence justifiée (sur présentation d'un justificatif dans les 10 jours calendaires qui suivent l'absence) donne lieu à un remboursement partiel avec retenue forfaitaire.

Les motifs d'absence justifiés sont les suivants :

- Hospitalisation de l'enfant
- Maladie sur présentation d'un certificat médical
- Raison familiale grave

>> Contacts : **Directrice du Club des écoliers** Mme Naïmi ABDOU
clubdesecoliers@maison-enfance.com
Directrice du Secteur Enfance Mme Rachida KHACHENI
directionadj@maison-enfance.com